



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

SOLICITATION AMENDMENT / MODIFICATION DE L'INVITATION

RETURN BIDS TO / RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Director Services Contracting 3 (D Svcs C 3) /
Direction des contrats de service 3 (DC Svc 3)
Attention: Thomas Kardaras By e-mail to / Par
courriel : Thomas.Kardaras@forces.gc.ca

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of the
Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication
contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes

Title / Titre Chaises pour prélèvements sanguins	
Solicitation No. / N° de l'invitation W6369-23-A071A	Amendment No. / N° de la modification 001
Date of Amendment / Date de la modification 20-septembre -2023	
Address Enquiries to / Adresser toutes questions à: À l'attention de : Thomas Kardaras Ministère de la Défense nationale Directeur, Contrats des services (DC Svc 3) 101, promenade du Colonel-By Ottawa, Ontario K1A 0K2 Courriel : Thomas.Kardaras@forces.gc.ca	
Telephone No. / N° de téléphone	FAX No. / N° de fax
Destination Dépôt central de matériel médical (DCMM) 105, chemin Montgomery, bâtiment BB104A Base des Forces canadiennes Petawawa Petawawa (Ontario) K8K 2X3	

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Solicitation Closes / L'invitation prend fin: At / à: 14 h Heure avancée de l'Est (HAE) On / le: 29-septembre-2023

Delivery Required / Livraison exigée	Delivery Offered / Livraison proposée
Vendor Name and Address / Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie) Name – Nom _____ Title – Titre _____ Signature _____ Date _____	



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

L'AMENDEMENT 001 à LA SOLLICITATION NUMÉRO W6369-23-A071A EST PORTÉ à :

1. Répondre aux questions des soumissionnaires, et
2. Modifier l'ANNEXE A – ÉNONCÉ DES BESOINS Section 6.2 de SPECIFICATIONS.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Numéro	Questions/ réponses/ modifications
Question 1:	<p>En raison des risques pour la santé, le processus d'ignifugation utilisé pour le CAL 133 n'est plus autorisé en Californie. La norme CAL 117 s'applique à l'inflammabilité des meubles rembourrés aux États-Unis et au Canada.</p> <p>Pourriez-vous remplacer le point 6.2.2, "Satisfaire aux spécifications du code du feu CAL133 en matière d'ignifugation" par "Satisfaire aux spécifications du code du feu CAL117 en matière d'ignifugation" ?</p>
Réponse 1 :	La sous-section 6.2 sera modifiée pour inclure la norme CAL117 conformément à l'amendement 001.

LE NUMÉRO D'APPEL D'OFFRES W6369-23-A071A EST MODIFIÉ COMME SUIT :

1. **SUPPRIMER** l'ANNEX A – ÉNONCÉ DES BESOINS Section 6.2 dans son intégralité, et la **REEMPLACER** par:
 - 6.2 Le rembourrage des chaises pour prélèvements sanguins inclinables doit être :
 - 6.2.1 Avoir un revêtement antimicrobien et résistant aux taches. Par exemple, il pourrait s'agir d'un revêtement utilisant la technologie antimicrobienne en ions d'argent ;
 - 6.2.2 Conforme aux spécifications du code de prévention des incendies CAL133 ou CAL177 en termes de matière d'ignifugation.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT INCHANGÉS